



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 21

Mercredi 27 mai 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Dérogations faisant l'objet de la requête: Autres dérogations selon l'article 48, alinéa 3 LAE.

Atteintes à la végétation des rives selon l'article 18, alinéa 1bis et 1ter ainsi que les articles 21 et 22, alinéa 2 de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451).

Suppression de la végétation existant sur des rives (art. 22 LPN).

Atteinte aux plantes protégées selon l'article 20 LPN et les articles 19 et 20 de l'ordonnance cantonale du 10 novembre 1993 sur la protection de la nature (OPN; RSB 426.111).

Atteinte aux biotopes d'animaux protégés selon l'article 20 LPN et les articles 26 et 27 OPN.

Autorisation en matière de droit de pêche selon les articles 8 - 10 de la loi fédérale sur la pêche du 21 juin 1991 (LFSP; RS 923.0) et des articles 8 - 10 et 13 de la loi sur la pêche du 21 juin 1995 (LPê; RSB 923.11).

Petites constructions non forestières (art 14, al. 2 OFo, art. 35 OCFO).

Délai de dépôt des plans et délai pour faire opposition: du 20.05.2020 au 20.06.2020

Lieu du dépôt des plans et adresse pour envoyer les oppositions: Administration communale de Valbirse

Les qualités requises pour former opposition sont régies par l'article 24, alinéa 2 LAE.

Les oppositions et les réserves de droit doivent être motivées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle le dépôt public a lieu durant le délai de dépôt des plans et d'opposition.

Bienne, le 14 mai 2020

III^e arrdt d'ingénieur en chef

Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Mise à l'enquête publique des plans

Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire ordinaire

Projet de BLS Netz AG concernant Ligne Soleure-Moutier, renouvellement tronçon nord (avec étude d'impact sur l'environnement)

Communes: Crémines, Corcelles, Grandval, Belprahon, Eschert, Moutier

Requérante: BLS Netz AG, Installations & projets, Genfergasse 11, 3001 Bern

Objet: Renouvellement tronçon nord de la ligne Soleure - Moutier.

Les principaux éléments de construction sont les suivants:

- Renouvellement de voie sur divers secteurs
- Renouvellement des installations électriques
- Réfection des stations Crémines-Zoo et Grandval (LHand)
- Restauration du viaduc de Corcelles

Pour les détails, il sera renvoyé aux plans mis à l'enquête publique pour consultation.

Obligation d'EIE: Le projet présent est soumis à l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) selon la loi sur la protection de l'environnement (LPE; RS 814.01). Le rapport d'impact sur l'environnement fait partie intégrante du dossier de demande.

Procédure: La procédure est régie par les articles 18ss de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101), par l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations ferroviaires (OPAPIF; RS 742.142.1) et par la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711). L'Office fédéral des transports (OFT) conduit la procédure.

Mise à l'enquête: Les plans du projet peuvent être consultés du 1 juin 2020 au 30 juin 2020 aux administrations communales de Crémines, Corcelles, Grandval, Belprahon, Eschert et Moutier, selon les heures d'ouverture ordinaires.

Piquetage: Avant la mise à l'enquête de la demande, l'entreprise ferroviaire doit marquer sur le terrain par un piquetage, et pour les bâtiments par des gabarits, les modifications requises par l'ouvrage projeté (y. c. modifications de terrains, défrichage, acquisition de droits, etc.).

Oppositions: Quiconque a la qualité de partie au sens des dispositions de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut, pendant le délai de mise à l'enquête, faire opposition au projet auprès de l'autorité d'approbation.

Les oppositions, écrites et motivées, seront adressées à l'Office fédéral des transports (OFT), Section Autorisations II, 3003 Berne.

Celui qui n'a pas formé opposition est exclu de la suite de la procédure (art. 18f, al. 1 LCdF).

Toutes les objections en matière d'expropriation et les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai (art. 18f, al. 2 LCdF, en liaison avec les art. 35 à 37 LEx). Les demandes d'indemnité ultérieures sont régies par l'art. 41 LEx.

Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard à l'OFT, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête (art. 18c, al. 2 LCdF).

Ban d'expropriation: A partir du dépôt public des plans et, dans la procédure abrégée, dès la remise de l'avis à l'exproprié, il n'est plus permis à celui-ci de faire, sans le consentement de l'expropriant, des actes de disposition, de droit ou de fait, susceptibles de rendre l'expropriation plus onéreuse (cf. art. 42 LEx).

Berne, le 27 mai 2020

Office des transports publics et de la coordination des transports, Canton de Berne, 3011 Berne



Champoz

Avis de construction

Requérants: Christelle et Mathieu Schnegg, Sablonnière 71, 2735 Champoz

Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, Avenir 17, 2852 Courtételle

Emplacement: Parcelle N° 116, au lieu dit: Sablonnière 71, Commune de Champoz

Projet: Modification du permis de construire octroyé dans le but de construire un couvert à toiture supplémentaire.

Dimensions et genre: selon plans déposés



Berne

Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Mise à l'enquête d'un permis d'aménagement des eaux pour l'aménagement du ruisseau de la Taraude à Bévillard (procédure d'aménagement des eaux)

Commune: Valbirse

Procédure d'aménagement des eaux selon les articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE) et l'article 5 de la loi de coordination du 21 mars 1994 (LCoord)

Responsable de l'aménagement des eaux: Commune de Valbirse

Cours d'eau: La Taraude

Localité: Valbirse, Bévillard, Route de Montoz, parcelle 1357

Coordonnées: 2°58'270/1°23'1365 - 2°58'280/1°23'1395

Projet: Aménagement du ruisseau de la Taraude en amont et à l'Envers de Bévillard

Des drains ont été installés en périphérie de l'autoroute dans le secteur des ruisseaux des Tarrés et de la Taraude, en amont et à l'Envers de Bévillard. Un passage sous tuyau sur la parcelle 1357 de Bévillard est sous-dimensionné en cas de crue et les apports d'eau des drains accentuent les risques de débordement du ruisseau de la Taraude.

Le projet prévoit l'aménagement du ruisseau de la Taraude sur un tronçon d'environ 40 mètres, avec la suppression du tuyau problématique. Les principes d'aménagement sont les suivants:

- aménagement d'une fosse de dissipation d'énergie à la sortie du tuyau amont (sous la route de Montoz),
- suppression du passage sous tuyau,
- aménagement d'une succession de cinq seuils en bois et de cinq fosses de dissipation d'énergie.

Zone: H2

Dérogation: Distance à la petite limite selon art. 12 du RAC

Dépôt public de la demande, avec plans, au secrétariat communal jusqu'au 19 juin 2020. Les oppositions et les réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Champoz, le 15 mai 2020

Le Conseil communal

Réouverture du bureau communal

L'Administration communale rouvrira selon l'horaire habituel (lundi soir de 18h30 à 19h30) dès le 25 mai 2020 en tenant compte des directives de l'Office fédéral de la santé publique.

Il est rappelé à la population que la communication par courriel et par téléphone doit être privilégiée lorsque cela est possible.

La secrétaire reste à disposition en dehors des heures de bureau au 079 247 38 62.

Champoz, le 19 mai 2020

Le Conseil communal



Court

Covid-19

Administration municipale

Bien que le télétravail ait été abandonné à compter du lundi 11 mai 2020 pour le personnel communal, les guichets de l'administration municipale n'ont pas encore rouverts leurs portes. En cas de besoins, la population et les personnes intéressées sont invitées à contacter l'administration municipale par téléphone au 032 497 71 10 ou par courriel à l'adresse contact@court.ch. Des rendez-vous avec le personnel administratif peuvent être sollicités. Il est précisé que les documents déposés publiquement (demandes de permis de construire par exemple) peuvent être consultés, sur rendez-vous également.

Cette mesure de fermeture des guichets s'applique jusqu'au vendredi 12 juin 2020 au plus tôt. Le Conseil municipal évaluera la situation lors de sa séance du jeudi 11 juin 2020 et communiquera sa décision dans la foulée. Il remercie la population et toutes les personnes concernées pour leur compréhension.

Pentecôte

En raison de la fête de la Pentecôte, l'administration municipale sera inatteignable du vendredi 29 mai 2020 à 16h au mardi 2 juin 2020 à 8h.

Court, le 27 mai 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal

Commune bourgeoise de Court

Information aux consommateurs d'eau potable

À l'occasion d'un contrôle périodique, plusieurs échantillons ont été prélevés en mai 2020 et les résultats d'analyses officiels ont montré que l'eau potable distribuée par la Bourgeoisie de Court est conforme aux normes légales:

- qualité bactériologique: irréprochable
- dureté en graduation française (°f): 15.0 (mi-dure)
- teneur en nitrate (mg/l): 4.69
- provenance de l'eau: eau de source
- traitement de l'eau: chloration

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau

de distribution ou la qualité de l'eau auprès de la Bourgeoisie de Court, tél. 032 497 92 61 ou se rendre à la lucarne communale où les résultats d'analyse y sont affichés.

Court, le 27 mai 2020

Bourgeoisie de Court

Assemblée municipale

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée municipale ordinaire le **lundi 29 juin 2020, à 20 h à la halle de gymnastique** (rue Centrale 4).

Covid-19

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, il se pourrait que l'Assemblée municipale ainsi convoquée soit annulée au dernier moment. En pareille circonstance, elle serait reportée au **lundi 14 septembre 2020, à 20 h**

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes municipaux de l'exercice 2019
2. Discuter et approuver les modifications des articles 13, 28 et 90 du règlement d'organisation de la commune municipale de Court
3. Discuter et approuver le règlement sur l'école de Court (cycle 1 et cycle 2)
4. Discuter et approuver l'abrogation des articles 2 alinéa 3, 15 lettre e et 23 alinéa 4 du règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois
5. Communications du Conseil municipal
6. Divers

Dépôt public

30 jours avant l'Assemblée municipale, les comptes 2019 (point 1), les modifications du règlement d'organisation de la commune municipale de Court (point 2), le règlement sur l'école de Court (point 3) et les modifications du règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois (point 4) sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés sur rendez-vous (032 497 71 10; contact@court.ch).

Voie de recours

Dans les 30 jours suivants l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Publication du procès-verbal

Au plus tard 20 jours après l'Assemblée municipale, le procès-verbal est déposé publiquement à l'administration municipale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture et ce, durant 20 jours. Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, rue de la Vallée 19, 2738 Court.

Court, le 27 mai 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Avis de construction

Requérant: M. Walter Habegger, Les Vaivres 121, 2746 Crémises.

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° DS 859, aux lieux-dits «Les Vaivres 121a et 121d», commune de Crémises.

Projet: construction d'un garage et d'un local de rangement avec stockage de 3 citernes de diesel avec bac de rétention en contiguïté Nord du bâtiment 121a, construction d'un mur en béton pour l'agrandissement de la place en béton à l'Ouest du bâtiment N° 121d.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juin 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Crémises. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 mai 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Eschert

Eau potable – analyses

Rapport d'analyse de l'eau potable

Date du prélèvement: 12.05.2020

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués par M. André Jordi, ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales, selon les informations ci-après:

Provenance de l'eau: Source de l'Envers

Traitement de l'eau: contrôle avant traitement UV

Lieu du prélèvement: Réservoir

Résultats microbiologiques

Escherichia coli (par 100 ml) 1

Entérocoques (par 100 ml) non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml) 3

Date du prélèvement: 12.05.2020

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués par M. André Jordi, ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales, selon les informations ci-après:

Provenance de l'eau: Source de l'Envers

Traitement de l'eau: par UV

Lieu du prélèvement: Réservoir

Dureté de l'eau en graduation français (°f): 17.8

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h

Résultats microbiologiques

Escherichia coli (par 100 ml) non décelable
Entérocoques (par 100 ml) non décelable
Germes aérobies, mésophiles (par ml) non décelable

Résultats physiques et chimiques

Teneur en nitrate : 7.4 mg/l
Teneur en magnésium : 3.9 mg/l
Teneur en calcium : 64.8 mg/l

Date du prélèvement : 12.05.2020

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués par M. André Jordi, ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales, selon les informations ci-après :

Provenance de l'eau : Source de l'Envers
Traitement de l'eau : par UV
Lieu du prélèvement : Fontaine « Sur l'Eau »

Résultats microbiologiques

Escherichia coli (par 100 ml) non décelable
Entérocoques (par 100 ml) non décelable
Germes aérobies, mésophiles (par ml) 2

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès du secrétariat communal (032 493 40 85).

Eschert, 27 mai 2020

Le Conseil communal

Rapport d'analyse de l'eau potable – analyse concernant le chlorothalonil et des herbicides

Date du prélèvement : 12.05.2020

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement précité, ont montré que les propriétés de l'échantillon analysé sont conformes aux prescriptions.

Provenance de l'eau : Source de l'Envers
Traitement de l'eau : par UV
Lieu du prélèvement : Réservoir

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès du secrétariat communal (032 493 40 85 – secretariat@eschert.ch).

Eschert, le 27 mai 2020

Le Conseil communal



Avis de construction

Requérants : M^{me} Deborah Porret et M. Alessandro Mattle, Haedrichstrasse 9, 8047 Zürich.

Auteur du projet : Amman Architekten AG, Buchhauserstrasse 40, 8048 Zürich.

Emplacement : parcelle N° 1155, au lieu-dit « Es Pétats 7 ».

Projet : Agrandissement de la fenêtre du salon et installation d'une porte coulissante en lattes verticales qui sera intégrée à la façade ouest de la grange, isolation des façades de la maison côté grange, remplacement de la porte de grange côté sud, rénovations intérieures, remplacement des volets existants et pose d'une PAC air/eau le long de la façade nord.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Centre ancien.

Recensement architectural : ensemble bâti A.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 juin 2020 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 20 mai 2020

Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante : M^{me} Evelyne Sauvain, Ch. du Corps de Garde 5, 2745 Grandval.

Auteur du projet : M^{me} Evelyne Sauvain, Ch. du Corps de Garde 5, 2745 Grandval.

Emplacement : parcelle N° 1123 au lieu-dit « Ch. du Corps de Garde 5 ».

Projet : Agrandissement de la galerie existante le long de la façade est.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Centre ancien.

Recensement architectural : objet C, digne de conservation, ensemble bâti A.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 juin 2020 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 20 mai 2020

Secrétariat municipal

Assemblée municipale jeudi 2 juillet 2020, salle communale à 19h30

Information importante : cette assemblée aura lieu en fonction des directives émises par le Conseil fédéral. En cas de report, un avis paraîtra le 17 juin au plus tard.

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2019 du Syndicat scolaire du Grand Val;
2. Discuter et approuver les comptes 2019 de la commune;
3. Discuter et approuver le nouveau règlement d'organisation de la Municipalité de Grandval;
4. Approuver la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCI du Jura bernois (suppression des art. 2 al. 3; 15 lettre e et art. 23 al. 4);
5. Divers

Les comptes cités aux points 1 et 2 ainsi que les règlements cités aux points 3 et 4 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 9 juillet au 7 août 2020.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 27 mai 2020

Le Conseil municipal

Coronavirus – aide aux entreprises et indépendants

En raison de la situation particulière de ces derniers mois, certaines entreprises et certains indépendants ont été contraints de diminuer voire de cesser leur activité. Le Conseil municipal, étant conscient que cette période est très difficile, a décidé de les soutenir.

Ainsi, si votre activité principale a été impactée par le Covid-19 et qu'une baisse importante de votre chiffre d'affaire est constatée, vous avez la possibilité de contacter le secrétariat municipal qui vous fournira tous les renseignements relatifs à cette aide.

Grandval, le 27 mai 2020

Le Conseil municipal



Loveresse

Avis de construction

Requérant : Sepro Sàrl, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelle N° 755, Clos là Outre 8 et 10, commune de Loveresse.

Projet : Utilisation de la place pour l'exposition de véhicules (35 à 50 véhicules). Aucun changement n'est amené à l'état existant.

Dérogation : Art. 81 LR (distance par rapport à la route)

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Zone mixte M2.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 juin 2020 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Loveresse, le 25 mai 2020

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Blaesi René, Chantemerle 43, 2740 Moutier.

**Retrouvez la feuille officielle d'avis
du district de Moutier
en version électronique sur www.lasemaine.ch**

Emplacement: parcelle N° 2617, Chantemerle 43.
Projet: remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau split.
Zone: PQ « Prés Zuber ».

Dérogation: Art. 20 du Règlement de quartier « Prés Zuber ».

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 juin 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Toutefois et vu la fermeture partielle de l'Administration communale (COVID-19), nous vous informons que les guichets seront ouverts du 11 mai 2020 au 7 juin 2020 uniquement les après-midi.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 20 mai 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Della Corte Franco, chemin des Charmilles 2, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 48, chemin des Charmilles 2

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau split

Zone: H2

Recensement architectural: Bâtiment digne de conservation figurant à l'inventaire cantonal (objet C)/Objet figurant dans l'ensemble bâti E

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 juin 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Toutefois et vu la fermeture partielle de l'Administration communale (COVID-19), nous vous informons que les guichets seront ouverts du 11 mai 2020 au 7 juin 2020 uniquement les après-midis.

Moutier, le 20 mai 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: SODI Diffusion Sàrl, Morimont 6, 2900 Porrentruy

Auteur du projet: Artema Architecture, 2950 Courgenay

Emplacement: Parcelles N°s 92 et 93, rue de l'Hôtel-de-Ville 5 et rue Centrale 78

Projet: Réfection des façades, remplacement des fenêtres et des vitrines, rénovation de la toiture avec modification des lucarnes, suppression des cheminées. Remplacement du chauffage à mazout par une chaudière à pellets.

Zone: Vieille Ville

Dérogation: Art. 31 RCC

Recensement architectural: Bâtiments digne de conservation figurant à l'inventaire cantonal (objet C)/Objets figurant dans l'ensemble bâti H

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 juin 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par

écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Toutefois et vu la fermeture partielle de l'Administration communale (COVID-19), nous vous informons que les guichets seront ouverts du 11 mai 2020 au 7 juin 2020 uniquement les après-midis.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 20 mai 2020

Services Techniques-Urbanisme

Service de Sécurité

Aux propriétaires de chiens

Il est rappelé que:

- La détention, l'acquisition, la vente ou le décès d'un chien doivent être communiqués immédiatement au Service Sécurité de la ville de Moutier.
- Les propriétaires de chien(s) n'étant pas encore annoncés sont invités à se présenter sans délai, munis du carnet de vaccination, au bureau du Service Sécurité, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, afin de régulariser leur situation.
- Tout chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique, au plus tard trois mois après sa naissance et, dans tous les cas, avant d'être cédé par le détenteur chez lequel il est né.
- Tout chien doit être muni en permanence de la médaille d'identification communale.
- Quiconque se soustrait au paiement de la taxe des chiens encourt l'amende prévue par la loi. (art. 4 de l'ordonnance cantonale).

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du Service Sécurité au 032 494 11 29.

Notre bureau est ouvert selon les horaires suivants: Le matin de 10h à 11h tous les jours excepté le mercredi. L'après-midi de 15h à 16h du lundi au mercredi et vendredi, le jeudi de 16h à 18h.

Moutier, le 19 mai 2020

Service de Sécurité

Chancellerie municipale

Distribution de masques et de visières aux commerçants et indépendants de Moutier

En complément de l'information transmise à la presse relative à la distribution gratuite de masques et visières aux commerçants et indépendants de Moutier par la Municipalité, les précisions suivantes sont communiquées:

- Les bénéficiaires seront les commerçants et indépendants ayant dû cesser leur activité à la suite des décisions prises par la Confédération (Ordonnance 2 du 13 mars 2020, art. 6 notamment);
- Une quantité de 8000 masques sera distribuée aux indépendants et commerçants exerçant leur activité dans la commune, jusqu'à épuisement du stock;
- 50 ou 100 masques seront délivrés par demande (1 ou 2 paquets), en fonction des besoins et des spécificités des exploitations, sur la base d'une requête formulée par le responsable du commerce;
- Une visière sera distribuée par demande.

La distribution débutera lundi 25 mai 2020, à la Chancellerie municipale, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, rez-dechaussée, selon l'horaire d'ouverture des guichets, soit tous les après-midis.

Lundi, mardi et mercredi de 14h à 17h, jeudi de 14h à 18h et vendredi de 14h à 16h.

Moutier, le 20 mai 2020

Conseil municipal



Reconvilier

Ecoles de Reconvilier

Mise au concours

1 poste d'auxiliaire de classe 1-2H

(60 heures à répartir dans le courant de l'année scolaire 20-21)

Qualités requises:

- Bon contact avec les enfants.
- Patience, humour, fiabilité, confiance.
- Capacité de collaboration avec l'enseignante titulaire de classe.
- Disponibilité en fonction des besoins pédagogiques.

Entrée en fonction: Août 2020 (reentrée scolaire)

Renseignements: Le cahier des charges est consultable sur le site de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne ou au secrétariat des Ecoles de Reconvilier (secretariat@ecolesrec.ch).

Postulation: Les postulations sont à envoyer au secrétariat des Ecoles de Reconvilier, Chemin du Nord 1, 2732 Reconvilier, au plus tard jusqu'au 10 juin 2020.

Reconvilier, le 27 mai 2020

Direction des écoles

Rapport d'analyse de l'eau potable

Le 13 mai 2020, des échantillons d'eau potable ont été prélevés par le fontainier dans le cadre de l'autocontrôle. Il ressort du résultat du Service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade du Laboratoire cantonal de Berne que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions.

Reconvilier, le 27 mai 2020

Le Conseil municipal



Roches

Avis de construction

Requérants: Madame Cornelia et Monsieur Markus Hänggi, Hautes-Roches, 2762 Roches.

Auteur du projet: Stoneworks Lippert GmbH, Chemin de la Baume 23, 2533 Evilard.

Emplacement: parcelle N° 535, au lieu-dit: « Hautes-Roches 46 », commune de Roches.

Projet: aménagement d'un mur en pierres sèches d'env. 51 mètres pour clôturer le potager (réalisation en deux étapes).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: périmètre de protection de l'aspect local.

Recensement architectural: digne de protection, objet C, inscrit sur la liste des biens du patrimoine classés par contrat de classement du 8.3.2013, ensemble bâti A.

Dérogations: art. 24 LAT et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 juin 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou

réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 mai 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Saicourt

Avis de construction

Requérant: M. Olivier Chappuis, Bel-Air 13, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: BIM Process.ch Sàrl, Diego Echeverri Chollet, Rue du 23 juin 20-B, 2822 Courroux

Emplacement: parcelle N° 102, au lieu-dit « Route de Bellelay 18, 2712 Le Fuet »

Projet: construction d'une villa familiale sur le sous-bassement d'une villa incendiée, avec double garage et couvert. Installation d'une pompe à chaleur extérieure au Nord du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: mixte

Dérogation: art. 414 RCC ch. 2, al. 2 (pente du toit)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 juin 2020 inclusivement**, au secrétariat municipal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 20 mai 2020

Secrétariat municipal

Assemblée municipale le lundi 29 juin 2020 à 20h à la halle polyvalente Pré Paroz Le Fuet

Selon les directives qui seront émises par le Conseil fédéral ces prochains jours, si les rassemblements ne sont pas autorisés à cette date, la présente assemblée sera reportée au 21 septembre 2020.

Ordre du jour

1. Approbation des comptes de l'exercice 2019.
2. Informations sur les arrêtés de comptes (réfection de la traversée de Saicourt, aménagement du sentier nature à Bellelay, remplacement du chauffage complexe).
3. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 420'000.- pour l'achat d'un nouveau camion tonne-pompe pour le CSP Val d'Or.
4. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 40'000.- pour la réfection des douches de la halle de gymnastique.
5. Discuter et décider de la création de la Société anonyme Energie bois Pré Paroz SA, capital-actions de Fr. 100'000.-
6. Discuter et accepter la modification de l'annexe I du RO: suppression de la commission scolaire.
7. Discuter et accepter la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCI du Jura bernois.
8. Informations du Conseil municipal.
9. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire

détaillé des comptes au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Les règlements mentionnés sous les points 6 et 7 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Le Fuet, le 27 mai 2020

Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérant(s)/Maître d'ouvrage: Madame et Monsieur Morand Michèle et Steve, Rue Principale 43, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Entreprise générale Menuiserie Morand Sàrl, Rue Principale 43, 2735 Bévillard

Adresse du projet: BF 269, Rue Aimé Charpillot 11, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet: Ouverture en toiture côté Sud pour la création d'un nouveau Velux (134x140cm) et remplacement de l'ouverture existante (55x78cm) par un Velux (134x140cm). Création d'un canal de cheminée pour poêle à bois. Division du duplex en un appartement au 2^e étage et un loft dans les combles.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre

Dérogations: Demande de dérogation à l'art. 39 du Règlement de construction de Bévillard.

Dépôt public: du 20 mai au 19 juin 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 15 mai 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s)/Maître d'ouvrage: Madame Maître Line, Le Passage 27, 2735 Bévillard

Auteurs du projet: Wahli Père et Fils Sàrl, Grand-Rue 7, 2735 Malleray et Claude Rudolf, Route de Courroux 19, 2824 Vicques

Adresse du projet: BF 98, Le Passage 27, 2735 Bévillard Commune de Valbirse

Description du projet: Transformation du grenier en bureau, pose de 2 nouveaux Velux (55x98cm) et remplacement d'une tabatière existante par un nouveau Velux (55x98cm) au Nord, installation d'un poêle et conduit de cheminée

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H3

Dépôt public: du 20 mai au 19 juin 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 15 mai 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage: Madame et Monsieur Pfändler Isabelle et Rion Olivier, Rue des Eglantines 8, 2735 Malleray

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet: BF 1496, Rue des Eglantines 8, 2735 Malleray, Commune de Valbirse

Description du projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure air/eau au Nord, suppression de la cheminée et des cuves et remplacement des portes et fenêtres par des modèles de formes et couleurs similaires avec et sans croisillons

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H1

Dépôt public: du 27 mai au 26 juin 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 19 mai 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé-Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelle N° 163, au lieu-dit: « Grand-Rue 50 », Malleray, commune de Valbirse.

Projet: réalisation d'un couvert extérieur en structure métallique avec toiture en verre feuilleté transparent en façade Sud de la salle communale.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZUP B «Ecole primaire».

Zone de protection: périmètre de protection de l'aspect local.

Recensement architectural: digne de conservation, objet C, ensemble bâti B.

Dérogation: art. 20 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 juin**

2020, auprès de l'administration communale de Valbirse. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 mai 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Crêt», Malleray, commune de Valbirse.

Projet: goudronnage d'une surface de 200 m² d'un chemin actuellement en groise (Rue du Crêt) avec aménagement de bordures en pavés et d'une nouvelle barrière en treillis.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: route communale.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 juin 2020**, auprès de l'administration communale de Valbirse. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la Commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 13 mai 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Divers

Communauté scolaire de l'Ecole secondaire de la Courtine à Bellelay

Report de l'assemblée des délégués

En raison de la situation sanitaire, l'assemblée des délégués de la communauté scolaire de l'école secondaire de la Courtine, initialement prévue en mai 2020, est reportée au 7 octobre 2020.

Une publication par voie officielle aura lieu dans le courant du mois de septembre.

Bellelay, le 27 mai 2020

La commission scolaire

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé-Charpilloz 2, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelle N° 1614, au lieu-dit: « Rue du

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi à vendredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h
Jeudi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévillard

Téléphone: 032 491 61 61
Courriel: info@valbirse.ch
Site internet: www.valbirse.ch
facebook.com/valbirse

Heures d'ouverture

- Lundi / Mardi de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h
- Mercredi de 10 h à 12 h / fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h et 14 h à 16 h

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – me 8 h à 11 h et 14 h à 17 h
Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h
Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h
Mercredi 14 h à 16 h
Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h
Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Service sécurité 032 494 11 29
Bâtiments/Urbanisme/
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité/Eau/
Service de piquet 032 494 12 22

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 17 h à 19 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande

Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	35	31	26.08.2020	mercredi	48	44	25.11.2020	mercredi
23	22	04.06.2020	JEUDI	36	32	02.09.2020	mercredi	49	45	02.12.2020	mercredi
24	23	10.06.2020	mercredi	37	33	09.09.2020	mercredi	50	46	09.12.2020	mercredi
25	24	17.06.2020	mercredi	38	34	16.09.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi
26	25	24.06.2020	mercredi	39	35	23.09.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
27	26	01.07.2020	mercredi	40	36	30.09.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME
28	27	08.07.2020	mercredi	41	37	07.10.2020	mercredi				
29	28	15.07.2020	mercredi	42	38	14.10.2020	mercredi				
30		22.07.2020	SUPPRIME	43	39	21.10.2020	mercredi				
31		29.07.2020	SUPPRIME	44	40	28.10.2020	mercredi				
32		05.08.2020	SUPPRIME	45	41	04.11.2020	mercredi				
33	29	12.08.2020	mercredi	46	42	11.11.2020	mercredi				
34	30	19.08.2020	mercredi	47	43	18.11.2020	mercredi				